

Modalités et conditions de l'exposant

1. **CONTRAT** : S'il y a acceptation par la Commission de planification de la main-d'œuvre du Nord Supérieur, ci-après désigné par organisateur, le formulaire d'inscription d'espace d'exposition, l'entente ainsi que les modalités et conditions de l'exposant constitueront ensemble le contrat intervenu entre l'exposant et l'organisateur.
2. **QUALIFICATIONS D'EXPOSITION** : Le Salon régional des carrières 2010 a pour objet de montrer les possibilités d'enseignement, d'emploi et de carrière. L'organisateur se réserve le droit de retirer, de refuser et d'interdire une exposition ou l'une de ses parties (à savoir de la documentation, des brochures promotionnelles) qui, à son avis, ne convient pas au caractère de ce salon.
3. **COLLECTE D'INFORMATION PERSONNELLE** : Il est permis de conserver de l'information personnelle sur les visiteurs de salon, information obtenue à la suite de requêtes ou de demandes d'information exigeant un suivi. L'information personnelle obtenue pour une autre raison (p. ex., un concours) ne doit pas être conservée pour quelque raison que ce soit. Dans tous les cas, la collecte, la conservation et/ou l'utilisation de l'information personnelle doit être conforme aux lignes directrices qui se trouvent dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (L.R.O. 1990, Chapitre F31).
4. **PAIEMENTS ET REMBOURSEMENTS** : Pour qu'un exposant soit officiellement accepté, il doit remplir le formulaire Espace d'exposition et l'envoyer à l'organisateur. Le paiement complet doit être reçu avant le mercredi 13 octobre 2010. Les annulations seront acceptées jusqu'au le lundi 4 octobre 2010, et il y aura alors remboursement complet, moins 25 p. 100. Toute demande d'annulation doit se faire par écrit. Aucun remboursement à la suite d'une annulation n'aura lieu après le lundi 4 octobre 2010.
5. **ANNULATION DU CONTRAT** : L'organisateur se réserve le droit de mettre un terme à ce contrat et de ne pas céder à l'exposant l'espace d'exposition si (a) l'exposant ne paie pas au complet l'espace et/ou (b) l'exposant ne respecte pas une modalité ou condition du contrat.
6. **SÉCURITÉ ET DOMMAGES** : L'organisateur assurera la sécurité des lieux la nuit. Même si tous les efforts seront déployés pour assurer la sécurité des éléments d'exposition, ni l'organisateur, la direction du salon ou des lieux ne sera tenu responsable d'une blessure, d'une perte ou d'un dommage à une personne, à un bien, à de l'équipement ou à des décors, et ce, attribuable à un accident, à une perte ou à une autre cause quelconque; de la sécurité des éléments d'exposition contre un incendie, un vol, un dommage, un accident, une force majeure ou une autre cause destructrice; d'une blessure liée à un espace public loué ou à un exposant ou à son personnel lors des activités de l'arrivée et du départ pendant le Salon, et ce, sur le terrain ou dans les locaux, pendant le transport de biens à destination ou en provenance de ce salon, ou au moment de se trouver dans les espaces d'entreposage. C'est au seul exposant qu'il revient de payer l'assurance pour ses éléments d'exposition.
7. **INTERPRÉTATION DE LA RÉGLEMENTATION** : L'organisateur a le droit d'apporter aux modalités et conditions de l'exposant des modifications et des ajouts nécessaires au fonctionnement adéquat de ce salon et, alors, les modalités et conditions de l'exposant ainsi que la réglementation relèvent de l'organisateur et sa décision est finale. L'organisateur peut demander que l'exposant modifie des éléments de son exposition, changement imposé pour le déroulement adéquat de ce salon et, si l'exposant ne se conforme pas à la demande, l'organisateur peut ordonner que tous les éléments de l'exposition en cause soient retirés, sans compensation et aux frais de l'exposant.



Commission de planification
de la main-d'œuvre du
Nord Supérieur

**EMPLOI
ONTARIO**

**PASSEPORT
prospérité**
Célébrant 10 années de
partenariats école-travail

Découvrez votre avenir!

Principale
activité de
planification
des carrières
de la région

Salon régional des carrières 2010



Guide de l'exposant

Lakehead University
Hangar
955, chemin Oliver,
Thunder Bay (Ontario)

Le jeudi 14 octobre
De 9 h à 15 h 30
et de 17 h à 20 h

Le vendredi 15 octobre
De 9 h à 14 h 30

*nouez des
relations avec les
personnes qui
détiennent la clé
de l'avenir.*

Joignez-vous à nous au Salon

Faites maintenant des plans pour participer au huitième salon annuel des carrières de la Commission de planification de la main-d'œuvre du Nord Supérieur. C'est la principale activité de planification des carrières de la région et une occasion formidable de faire connaître vos offres en matière d'emploi, de formation ou d'enseignement, et ce, à plus de 4 000 visiteurs. Le Salon est annoncé à l'aide de plus de 60 000 \$ de publicité, y compris le tabloïde du Salon régional des carrières, qui fournit d'excellentes possibilités additionnelles de vous exposer.

Information des exposants

1. Les espaces d'exposition réservés avant le 1^{er} octobre 2010 seront groupés par catégorie, et les numéros des stands seront assignés à ces exposants le 4 octobre 2010. Il n'y a pas garanti que les stands réservés après le 1^{er} octobre se trouveront dans la zone assignée à leur catégorie.
2. Dimension normale du stand : 8' x 10'.
3. Les tuyaux et les rideaux sont compris dans les frais de location. **Lorsque votre numéro de stand sera assigné, nous vous fournirons un bon de commande vous permettant de louer auprès d'une entreprise de location des chaises, tables, nappes, draperies et autre matériel**
4. L'installation se fait entre 16 h et 19 h le mercredi 13 octobre.
5. Les stands devront être enlevés après 14 h 30 le vendredi, PAS AVANT. Enlever les stands avant la clôture pourra vous disqualifier pour le prochain Salon des carrières.
6. Prévoyez d'offrir des expériences et activités qui FONT PARTICIPER les visiteurs. Des conseils seront offerts pour aider les exposants à tirer le maximum de leur expérience.
7. Tout le matériel électrique doit répondre aux normes de l'Ontario Power Generation/CSA ou les dépasser, à savoir, toutes les rallonges doivent être prêtes pour 15 amp, la norme pour la plupart des prises de courant.
8. Des connexions Internet à haute vitesse seront fournies si elles sont commandées à l'avance. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour ce service.

Information d'exposant (Modalités et conditions des exposants au verso)

Frais de location de stand (veuillez choisir votre catégorie) :

- | | |
|---|--|
| Organisme sans but lucratif inscrit avant le 16 juillet 2010 : | Organisme à but lucratif inscrit avant le 16 juillet 2010 : |
| <input type="checkbox"/> 204,75 \$/espace, TPS comprise | <input type="checkbox"/> 257,25 \$/espace, TPS comprise |
| <input type="checkbox"/> 195,00 \$/espace (exemption de TPS*) | <input type="checkbox"/> 245,00 \$/espace (exemption de TPS) |
| Organisme sans but lucratif inscrit après le 16 juillet 2010 : | Organisme à but lucratif inscrit après le 16 juillet 2010 : |
| <input type="checkbox"/> 257,25 \$/espace, TPS comprise | <input type="checkbox"/> 309,75 \$/espace, TPS comprise |
| <input type="checkbox"/> 245,00 \$/espace (exemption de TPS) | <input type="checkbox"/> 295,00 \$/espace (exemption de TPS) |

*Veuillez fournir une preuve d'exemption de la TPS si vous faites une réclamation.

Oui! Je veux participer au Salon régional des carrières 2010. Voici mon information :

Nom : _____

Entreprise/organisme : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse électronique (important) : _____

Catégorie d'entreprise (en cocher une)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Formation et enseignement | <input type="checkbox"/> Technologie de l'information |
| <input type="checkbox"/> Mines | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Métiers spécialisés | <input type="checkbox"/> Ventes et service |
| <input type="checkbox"/> Accueil et tourisme | <input type="checkbox"/> Services de soutien |
| <input type="checkbox"/> Affaires/professionnel | <input type="checkbox"/> Gouvernement (indiquer le palier) |
| <input type="checkbox"/> Recherche | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____ |

Quelles expériences/activités offrirez-vous à votre stand? _____

Que voulez-vous? (Cocher tout ce qui vaut pour vous) :

- Espaces de stand qui sont requis (y compris la structure et les draperies, mais PAS la table, les chaises, etc.) _____
- Connexion Internet à haute vitesse Prises de courant (indiquer la quantité) _____
- Utilisation d'espace spécial de démonstration pratique (indiquer le jour et la durée [normalement par tranche d'une heure]) _____
- Lien à votre site Web, au Salon des carrières. Veuillez envoyer votre lien et votre logo à p2p@nswpb.ca
- Un article dans le tabloïde du Salon régional des carrières (noter que cette possibilité sera offerte à ceux annonçant dans la publication, mais ce sera « premier arrivé, premier servi ».
Transmettez à info@forrestmarketing.ca un article de 400 à 500 mots au plus tard le vendredi 24 septembre 2010.

Chèque ci-joint? Oui Non

Avez-vous besoin d'une facture? Oui Non

Avez-vous besoin d'un reçu? Oui Non

Libeller les chèques à l'ordre de la Commission de planification de la main-d'œuvre du Nord Supérieur.
Destinataire : Salon régional de l'emploi 2010
Att : Commission de planification de la main-d'œuvre du Nord Supérieur, 107B, avenue Johnson, Thunder Bay (Ontario) P7B 2V9 - Télécopieur : 807-344-5464

Pour plus d'information, communiquez avec la personne suivante :

Pat Forrest, coordonnatrice du Salon régional des carrières, au (807) 577-0137 ou au (807) 346-2942 ou bien par courriel, à email info@forrestmarketing.ca

This information is also available in English at www.nswpb.ca/careerfair

Regional
Career Fair
2010

